

L'équipe des professeurs d'EPS
du Lycée des métiers de l'hôtellerie, de la gastronomie et des tourisme *Georges-Frêche*

Aux parents d'élèves

L'éducation physique et sportive au CAP et au baccalauréat est en contrôle continu, en cours de formation (CCF)

Votre fils (le) est noté (e) cette année **sur 2 activités** (Terminales CAP, Premières BAC PRO : Boulanger/Pâtissier) **ou 3 activités** (Terminales BAC PRO et TECHNO)

- Ces activités seront évaluées à la fin de chaque cycle de travail, **c'est-à-dire, le jour de leur cours habituel d'EPS.**
- **Pour le CAP** la note EPS correspondra à la moyenne des 2 notes obtenues et **pour le Baccalauréat** la moyenne des 3 notes obtenues
- Pas d'examen ponctuel à la fin de l'année, comme pour certaines disciplines.
- La note que les élèves auront sur le bulletin trimestriel sera le reflet du travail fourni tout au long du cycle, non seulement la performance en elle-même, mais également **l'investissement, la présence au cours et les efforts pour progresser. Cette note peut être différente ou égale à la note du CAP ou du baccalauréat.**

IMPORTANT :

De ce fait un élève absent ou dispensé doit impérativement se mettre en règle avec son professeur, en fournissant, soit une autorisation de dispense ponctuelle, faite par les parents ou la personne responsable de l'élève, soit un **certificat médical** dont le **seul modèle valable** sera celui donné en début d'année à l'élève (figurant dans le carnet de liaison de l'élève). Ce certificat médical doit **obligatoirement être apporté au professeur d'EPS** qui en prendra note et le signera avant de le donner à l'infirmière pour constitution du dossier. La période de dispense terminée l'élève doit revenir en cours, sinon il devra donner un certificat de prolongation de dispense.

Dans le cas contraire, l'élève se verra attribuer **la note 0**, et **aucun certificat rétroactif ne sera accepté.**

Par ailleurs, les élèves dispensés à l'année ou partiellement pourront être évalués sur des épreuves adaptées de substitution selon le détail du certificat médical. L'épreuve de MARCHE est prévue à cet effet.

Rattrapage :

Prévu dans la ou les activités que l'élève n'a pu pratiquer le jour de l'évaluation (si justificatif donné en temps utile).

Si l'activité ne peut être faite, une épreuve adaptée de substitution lui sera demandée.

Une convocation individuelle sera donnée aux élèves pour les évaluations de fin de cycle ainsi que pour le rattrapage.